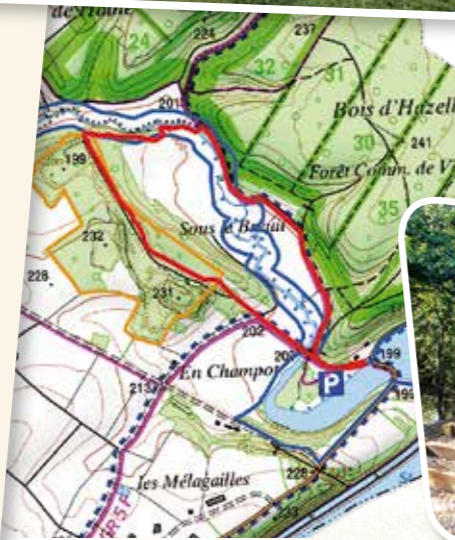


L'élevage au secours des fonds de vallée

Souvent, les fonds de vallée sont composés de parcelles aux contraintes particulières (zone inondable au potentiel agronomique limité). L'agriculteur qui souhaite exploiter ces surfaces doit trouver le meilleur moyen pour les valoriser et les rendre productives.

La solution idéale est l'installation de prairies. Cette alternative présente bien des avantages. Elle limite l'érosion et le lessivage des sols et joue un rôle de filtre en épurant l'eau. Mais elle a aussi un grand intérêt agricole, à commencer par une productivité maintenue en période estivale alors que les prairies situées en zones sèches ne sont plus actives. Par ailleurs, cette prairie est composée d'une flore très diversifiée souvent présente depuis des dizaines d'années. En fonction de la portance du sol, l'agriculteur doit adapter le mode d'exploitation (fauche ou pâturage). En valorisant ces surfaces en herbe, l'élevage participe à leur maintien et réduit considérablement l'enfrichement de certaines zones. Cette activité économique à part entière est bénéfique pour les emplois liés de près ou de loin à l'élevage mais aussi pour la valorisation du territoire. La présence agricole structure le paysage avec ses parcs, haies, clôtures... Elle offre au final une vision bucolique du territoire pour les visiteurs, toujours heureux d'observer, jour après jour, les bovins paître dans la nature.



• Sentier pédestre de la vallée du Terrouin

C'est en suivant un joli sentier pédestre récemment aménagé que le public découvre la vallée.

Outil de sensibilisation pour le grand public, ce circuit de randonnée parcourt une ancienne carrière, chemine à travers le bois, pour ensuite longer les berges du Terrouin. Tout le long de ce parcours de 2,5 kilomètres en forêt, des ouvertures permettent d'observer les paysages et de se laisser séduire par la beauté du site.

Pour répondre à vos questions :

• Conseil général de Meurthe-et-Moselle coordinateur de la politique ENS

Communauté de communes de Hazelle-en-Haye - maître d'ouvrage :

Gaël DAVIOT - technicien rivière :
06 47 05 99 62 / g-daviot@pays-colombey-sudtoulois.fr

Communauté de communes de Hazelle-en-Haye :
Fabien DIEHL - animateur environnement :
03 83 62 96 90 / f.diehl@hazelle-en-haye.fr

Conseil général :
Roselyne PIERREL
Chargée de mission ENS pour le territoire Terres de Lorraine
03 83 94 56 69 / rpierrrel@cg54.fr

Frédéric GOSSELIN
Animateur ENS du territoire Terres de Lorraine
03 83 52 55 24

A découvrir...



• Les animations prévues en 2014

- Le dimanche 6 avril, 9h - 12h : Le réveil printanier de la vallée
- Le samedi 24 mai, 20h30 - 22h30 : Sortie nocturne
- Le samedi 14 Juin, 14h - 17h : La flore et les insectes "extraordinaires"
Attention, nombre de places limité.
Renseignements et inscription obligatoire auprès de Fabien Diehl :
03 83 62 96 90 ou f.diehl@hazelle-en-haye.fr

Les Espaces Naturels Sensibles de Meurthe-et-Moselle :
Depuis 1999, le conseil général a mis en place une politique de protection et de mise en valeur des sites naturels les plus remarquables de Meurthe-et-Moselle. Il anime cette démarche sur dix ENS départementaux et apporte un soutien technique et financier aux projets locaux portés par des collectivités ou des associations. L'ensemble de cette politique est financée grâce à la taxe d'aménagement.

Espaces naturels sensibles

Préserver la nature de la MEURTHE & MOSELLE



Le conseil général vous informe

La Vallée du Terrouin

Le temps de l'action

Infosite n°2 - Hiver/Printemps 2014

Avec une grande variété de milieux naturels et une succession de prairies humides, mares, pelouses calcaires, anciennes carrières..., la vallée du Terrouin présente une richesse indéniable. Cette biodiversité a permis son classement en Espace Naturel Sensible depuis 1993. Son cheminement côtoie d'autres sites ENS sur le territoire de la communauté de communes de Hazelle-en-Haye : les carrières du Breuil et de Villey-Saint-Etienne et les pelouses calcaires de Jaillon.

La communauté de communes de Hazelle-en-Haye s'est engagée, avec le soutien technique et financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du conseil général de Meurthe-et-Moselle, dans un programme de restauration du Terrouin et de ses affluents sur son territoire (Villey-Saint-Etienne, Francheville, Jaillon et Avrainville). La première tranche de travaux, dite tranche expérimentale, sur les terrains communaux est à présent terminée.

Son but est de servir de chantier de démonstration avant la

phase suivante qui se déroulera sur des terrains privés suite à une procédure de déclaration d'intérêt général (enquête publique). Ces actions en faveur de l'environnement signent un engagement pour l'avenir avec l'entretien de la végétation, la restauration de la continuité écologique, des berges dégradées et du lit mineur.

Michel DINET
Président du conseil général de Meurthe-et-Moselle

Jean-Pierre COUTEAU
Président de la Communauté de communes de Hazelle-en-Haye



→ Restauration des terrains communaux : l'expérimentation au cœur de l'action

Une vision d'avenir au service de la biodiversité

Améliorer la dynamique de la rivière, gérer la végétation des berges, améliorer la qualité physico-chimique de l'eau et maintenir la biodiversité sont les 4 objectifs majeurs des travaux engagés.

Pour y parvenir, des actions phare sont menées sur la vallée :

- Restaurer la continuité écologique (transport sédimentaire et libre circulation piscicole).
- Restaurer une ripisylve équilibrée et diversifiée donc plus fonctionnelle (plantation, élagage, mise en têtard...).
- Protéger les berges (clôtures, stabilisation par des techniques de génie végétal).
- Aménager des systèmes d'abreuvement pour limiter l'accès des animaux à la rivière et ainsi préserver la qualité de l'eau.

Quatre sites engagés au quotidien



Avrainville

La protection de berge a été réalisée à l'aide d'une technique de tressage de saule mort, accompagnée de plantation d'hélophytes et de l'ensemencement d'une strate herbacée dont le mélange grainier est composé de 10 % de légumineuses et de 90 % de graminées, afin d'obtenir un effet stabilisateur.

Des blocs de dissuasion ont également été aménagés sur la rive droite.

Cette zone correspond à un ancien passage à gué, où des véhicules étaient régulièrement nettoyés dans le Terrouin ce qui provoquait une dégradation des berges.



Jaillon

Sur ce site, plusieurs aménagements ont été réalisés :

- Aménagement du lit mineur du ruisseau du chemin de Jaillon.
- Aménagement d'un passage à gué pour limiter la mise en suspension des particules fines et préserver les berges.
- Mise en place de plantations, de clôtures et d'un système d'abreuvement pour le bétail de type pompe à nez ou pompe de prairie pour limiter la contamination par les animaux et améliorer la qualité de l'eau.

L'objectif des plantations est d'obtenir une ripisylve équilibrée et diversifiée et ainsi améliorer la capacité auto-épuratrice du cours d'eau.



Villey-Saint-Etienne

Comme à Avrainville, la protection de berge a été réalisée à l'aide d'une technique de tressage de saule mort, accompagnée de plantation d'hélophytes et de ligneux.

Par ailleurs, afin d'éviter le piétinement des animaux dans le lit mineur de la rivière, une zone d'abreuvement en descente a été aménagée. Ce système permet un accès direct des animaux au cours d'eau et donc une alimentation en eau fraîche et courante, sans risque de piétinement dans le lit mineur. Le lit mineur a été également protégé par la mise en place de clôtures.

Des arbres et arbustes ont été plantés sur les secteurs dépourvus de végétation afin d'apporter de l'ombrage au cours d'eau et ainsi limiter le phénomène d'eutrophisation. La capacité auto-épuratrice du cours d'eau s'en trouve renforcée.



Francheville

Le ruisseau la Naux parcourt le nord de la commune de Francheville, avant de confluer avec le ruisseau du Longeau. Sur ce secteur, son tracé complètement rectiligne et uniforme révèle des anciens travaux d'aménagement qui ont contribué à la banalisation de ses habitats. La ripisylve y est d'ailleurs totalement absente par secteurs.

La communauté de communes de Hazelle-en-Haye a décidé de procéder à la plantation d'une strate arbustive et d'une strate arborescente.

Cet aménagement a pour objectif d'apporter de l'ombrage au cours d'eau et ainsi de diminuer le phénomène d'eutrophisation (asphyxie par forte production d'algue) qui est très important sur cette portion de cours d'eau.

La Bouvière : l'implantation de cette espèce est conditionnée par la présence de certains mollusques car leur mode de reproduction repose sur leur présence.



Travaux 2014-2015

- ENS Terrouin
- ENS Carrières du Breuil, de Villey-Saint-Etienne et Pelouses de Jaillon
- Aménagement abreuvoirs
- Enlèvement ou aménagement seuil
- Plantations
- Enlèvement seuil



Gaël DAVIOT, technicien rivière

« Tout mettre en œuvre pour améliorer la qualité des rivières et protéger la biodiversité »

Ce jeune technicien de 35 ans occupe un poste de « technicien rivière » mutualisé avec les communautés de communes de Hazelle-en-Haye, du Pays de Colombey et du Sud Toullois, et du Toullois.

Ce premier poste au sein d'une collectivité territoriale lui permet de mettre à profit ses compétences techniques. Un savoir-faire qui vient de sa formation de conseiller technique en aménagement des systèmes aquatiques, suivie à la Maison nationale de l'Eau et de la Pêche à Ornans et enrichie d'une bonne expérience de terrain.

Quelle est votre mission au sein des trois intercommunalités pour lesquelles vous travaillez ?

Mon rôle consiste à coordonner et superviser les opérations de restauration dans l'objectif d'améliorer l'état écologique et chimique des cours d'eau. En effet, les activités humaines modernes ont fortement modifié le fonctionnement naturel et la morphologie de nos cours d'eau. Les lits des rivières ont bien souvent été dérivés ou recalibrés, les méandres supprimés, et de nombreux ouvrages comme des seuils ou des barrages ont été créés.

Quels sont les impacts de ces aménagements ?

Ces aménagements modifient le régime hydraulique du cours d'eau. Ils constituent une entrave à la continuité écologique car ils empêchent la bonne circulation des espèces vivantes dans leur milieu naturel. Ceci peut conduire à leur disparition, créant des difficultés d'accès aux zones de reproduction. De même, ces retenues impactent directement le transport sédimentaire, ce qui provoque la disparition des éléments essentiels à la vie. Notre but est donc de restaurer le milieu naturel.

Comment est prise en compte la biodiversité lors des travaux ?

Ma mission est de conseiller et d'assister les entreprises en charge des travaux de restauration. Par exemple sur le choix des essences, les périodes de réalisation des travaux afin de respecter les calendriers hydrologiques et biologiques (périodes de reproduction des différentes espèces pour la faune et période de repos végétative pour la flore). Mais également en restaurant ou en préservant une diversité d'habitat pour la faune et la flore (diversification des faciès, des vitesses d'écoulements, des substrats).